



La Métropole de Lyon et Bluely se mobilisent pour la qualité de l'air

La Métropole de Lyon et le service d'autopartage Bluely s'engagent à offrir aux nouveaux utilisateurs une heure d'utilisation en cas de restriction de circulation lors des épisodes de pollution.

Le **label autopartage de la Métropole de Lyon** définit un certain nombre de critères pour les opérateurs désireux de l'obtenir :

- Une exigence forte sur la motorisation de la flotte des véhicules labellisés
- La mise à disposition de données relatives au service pour alimenter le service Onlymoov et la Grand Lyon Data de la Métropole de Lyon
- Une demande d'information préalable de la Métropole pour les évolutions du service et les actions de promotion et de communication

Le label prévoit aussi la mise en place de **mesures pour inciter les automobilistes à utiliser des véhicules « propres » lorsque les épisodes de pollution** entraînent des restrictions de circulation pour les véhicules particuliers.

Dans leur dossier de candidature à l'obtention du label, les opérateurs sont incités à émettre des propositions en ce sens.

Dans son dossier de renouvellement de labellisation, Bluely - qui dispose du label « Autopartage Métropole de Lyon » depuis 2013 - a proposé une offre commerciale préférentielle pour les personnes non abonnées au service lors des épisodes de pollution. Elle offre une heure d'utilisation au service Bluely à tout nouvel abonné de l'offre « une semaine ». La Métropole de Lyon compensera financièrement cette offre auprès de Bluely à hauteur des heures de consommation offertes aux nouveaux abonnés par l'opérateur. Cette compensation ne pourra excéder 15 000 € par an.

Pour François-Xavier Gardère, Directeur de Bluely, « *la réduction de la pollution est aujourd'hui affaire de tous et notamment des grandes métropoles telles que Lyon qui milite quotidiennement pour une mobilité plus durable et responsable. Nous sommes ravis de nous mobiliser à ses côtés en proposant des solutions visant à améliorer la qualité de l'air.* »

Une convention en ce sens a été adoptée lors du Conseil métropolitain du 17 septembre et sera applicable pour la durée de la labellisation du service Bluely, soit jusqu'au 30 janvier 2020.

A propos de Bluely :

Service d'autopartage 100% électrique, Bluely dispose de 300 voitures disponibles 24h/24 et 7j/7 dans Lyon, 10 communes avoisinantes et à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, grâce à une application mobile. Partie intégrante du paysage de la métropole, Bluely permet aux 7 700 abonnés actifs de profiter de nombreux avantages en toute liberté :

- un trajet d'une station à une autre, sans retour obligatoire au point de départ ;
- la réservation possible et sans frais de plus de 500 places de stationnement, permettant de se garer facilement sans perdre de temps ;
- le choix d'un véhicule adapté à ses déplacements ;
- une économie importante sur les frais de stationnement - entretien - assurance (inclus dans le service).

Bluely en chiffres :

- 300 voitures électriques
- + 500 bornes de charge
- + de 14 200 abonnés depuis le lancement
- Présent à Lyon et dans 10 villes avoisinantes dont l'aéroport à Lyon-Saint Exupéry

Contacts presse :

Bluely : Stéphanie Chaussy / stephanie.chaussy@bluely.eu / +33 7 78 39 25 90

Métropole de Lyon : Régis Guillet / rguillet@grandlyon.com / +33 6 98 51 59 94